

Immigration

Je suis heureux de voir en face mon ami le député de Hull (M. Isabelle), car je veux parler d'une question particulièrement importante qui concerne les secteurs que nous représentons tous les deux, ainsi que ceux que représentent le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), qui est également présent, le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) et le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Cette question a suscité d'importantes préoccupations au niveau local, et il me semble que ces préoccupations vont peut-être au-delà de ce niveau. En dehors de la période des questions ou, peut-être, du débat d'ajournement, nous avons très rarement l'occasion de discuter, à la Chambre, de questions de ce genre qui ont une certaine importance pour la région.

C'est pour cela que j'ai présenté cet amendement, de façon à pouvoir traiter pendant quelques instants de certains problèmes qui se posent à Ottawa et du côté ontarien de la rivière, ainsi que de certaines déclarations concernant les problèmes qui pourraient se poser à Hull, de l'autre côté de la rivière des Outaouais, par suite de la construction d'immeubles que l'on voudrait essayer de remplir et que j'ai déjà eu l'occasion, ici même, de qualifier de «forteresse Fullerton».

Le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) a annoncé il y a quelques jours qu'au cours des prochains mois, 15,000 fonctionnaires passeraient de l'autre côté de la rivière pour travailler dans ces immeubles. Ce serait esquisser la question que de prétendre qu'elle n'a pas suscité une vive inquiétude dans la région de la Capitale nationale, notamment dans la ville d'Ottawa, ainsi que dans les secteurs résidentiels qui desservent la région de la Capitale nationale du côté ontarien de la rivière. Je veux parler de Gloucester, Nepean, Rideau, Goulbourn et Osgoode, où résident des fonctionnaires qui se rendent chaque jour à leur travail.

Cette question préoccupe les hommes d'affaires d'Ottawa car elle aurait pour conséquence la désaffectation d'environ quatre millions de pieds carrés de bureaux à Ottawa; cet argument n'a reçu aucun démenti catégorique; en outre, les tentatives du gouvernement fédéral pour améliorer la situation en supprimant des immeubles temporaires ne résoudre nullement le problème. La décision causera des difficultés aux restaurateurs, aux commerçants et aux petits hommes d'affaires, l'échine d'Ottawa, du côté ontarien de la rivière. Ses conséquences se répercuteront sur les autres municipalités comme les ondes dans un étang où on laisse tomber une roche. Presque toutes les municipalités locales du côté ontarien de la rivière seront touchées.

● (1600)

Je déplore le moment qu'on a choisi pour le déménagement, son ampleur et le manque de consultation avec les autorités locales, les commerces locaux, les fonctionnaires, y compris les organisations d'employés de la Fonction publique, comme l'Alliance de la Fonction publique du Canada et tous ses groupes, ainsi que l'Institut professionnel de la Fonction publique et tous ses groupes. Je me plains du manque de consultation concernant la circulation, le transport et les questions connexes. Certes, aucun député ne dira que c'est un péché

d'ouvrir des établissements fédéraux à Hull, mais le gouvernement persiste à vouloir déménager, en dépit des avertissements au sujet des répercussions importantes du déménagement sur les employés et les commerces que j'ai mentionnés. La conduite du gouvernement est déplorable. Cela ne devrait arriver nulle part au pays, surtout pas dans la région de la capitale nationale.

L'amendement que nous étudions vise à garder le siège de la Commission d'appel de l'immigration à Ottawa. Je signale que le ministre a annoncé que le ministère doit déménager à Hull d'ici 1980. Si l'amendement est adopté, le déménagement n'aura pas lieu. Certains pourront dire: «Mais nous parlons de toute la région de la capitale nationale.» Évidemment. Les sièges des diverses commissions et organisations ont été déménagés d'un endroit à un autre dans la région de la capitale nationale. C'est ce à quoi le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) songeait quand le gouvernement qu'il dirigeait a proposé la loi sur la capitale nationale. Mais le très honorable député ne voulait pas, comme le député d'Ottawa-Ouest en conviendra sûrement, que le déplacement ou le déménagement des bureaux nuise à la ville d'Ottawa et aux environs, aux gens qui y vivent et y travaillent de la façon dont le ministre des Travaux publics a admis que ce serait le cas quand il a fait sa déclaration.

Les gens critiquent ma position et disent: «Vous avez sans doute vu construire ces immeubles de l'autre côté de la rivière.» Bien sûr que oui. Leur construction faisait partie du grand plan de 1969, alors que, pour autant que je sache, personne ne s'est opposé et n'a critiqué cette proposition du gouvernement. Si quelqu'un peut démontrer que je me trompe, je suis prêt à retirer mes paroles. Pourquoi est-ce que j'aborde cette question? Presque toutes les circonscriptions de la région de la capitale nationale étaient représentées par des députés du parti au pouvoir. Il n'y avait donc personne pour critiquer le gouvernement. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que l'ex-ministre des Finances, l'honorable John Turner, représentait Ottawa-Carleton. L'honorable représentante, membre du parti progressiste conservateur, a enlevé ce siège lors de la dernière élection partielle. Si ma mémoire est fidèle, le député d'Ottawa-Centre était l'honorable George McIlraith, maintenant le sénateur McIlraith. Il se distingue à la Chambre où le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) cherche à se faire nommer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement.

M. Baker (Grenville-Carleton): La circonscription que j'ai maintenant l'honneur de représenter était alors représentée par M. Gordon Blair, qui est devenu le juge Blair de la Cour d'appel de l'Ontario. Ce député a obtenu sa juste récompense et, je tiens à le dire, rend d'éminents services à ce tribunal.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député se met-il sur les rangs?

M. Baker (Grenville-Carleton): Je préfère ne pas relever cette remarque, monsieur l'Orateur.